

DÉLIBÉRATION n° 2024-04-11-23

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 29/03/2024.	L'an deux mil vingt-quatre le onze avril à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 22</i> <i>Ayant donné procuration : 8</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, MEILLET Bruno. <i>Étaient représentés :</i> EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, MANGE Mylène, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie
OBJET : Subvention à l'Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC) de Bavans	<i>Excusés :</i> EMONIN Ghislaine a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, CONTET Jean-Pierre a donné procuration à HERGAS Jasmine, MANGE Mylène a donné procuration à ARNAUTOVIC Meho, REBOUH Mehdi a donné procuration à GATSCHINE Jean, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MEILLET, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 21</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 1</i>	<i>Jasmine HERGAS</i> est nommée secrétaire de séance.

Ne prennent pas part à la délibération sur cette question, Monsieur Jean-Pierre LOUYS, Madame Mylène MANGE et Madame Cloé LABOUREY, membres élus représentés à l'AGASC, ainsi que Madame Claudine FRANCOIS, Monsieur Marcel MANIAS, membres du bureau à l'AGASC.

Le Conseil Municipal, **par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 abstention**, alloue une subvention de 130 000 € à l'Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC) de Bavans pour l'année 2024, dont 15 000 € de subvention exceptionnelle pour aider l'AGASC pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Fait à Bavans, le 11/04/2024

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 025-212500482-20240411-DELIB2024041123-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 30 avril 2024
Publiée sur site internet le : 30 avril 2024

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.